Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 juin 2022

Nbre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 08
Votants : 11

L'an deux mille **VINGT DEUX,** le **SEIZE** du mois de **JUIN** à **20 heures**, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Pierre VIEVILLE, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, LECLERCQ Nicolas, COULLE Katia, LEMAIRE Brigitte, PROISY Stéphanie, ROY Josette

Absents excusés : Pouvoirs : Mr LEFEVRE Jean à Mme PROISY Stéphanie
Mme DUBREUCQ Geneviève à Mr RISBOURG Jean-Luc
Mme DOUBLEMARD Annie à Jean-Pierre VIEVILLE
Mr GUILLON Constant
Mr MULET Xavier
Mme GOULARD Ludivine

Absent : Mr CHOPIN Christophe

Mme Katia COULLE est élue secrétaire.

Ordre du jour :
Délibérations à prendre :

- Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.
- Institution d'une régie unique- Fermeture des régies existantes.
- Ouverture d'une ligne de trésorerie au CRCA.
- Infos diverses
- Synthèse des commissions
- Questions diverses

Points à ajouter :
- Demande de subvention « Equipements sportifs » auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant le projet « Création d'une plateforme skate-park »
- Demande d'une subvention DETR concernant le projet « Achat d'une porte anti panique pour la salle polyvalente »

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il donne lecture des pouvoirs :

Mr LEFEVRE Jean à Mme PROISY Stéphanie
Mme DUBREUCQ Geneviève à Mr RISBOURG Jean-Luc
Mme DOUBLEMARD Annie à Jean-Pierre VIEVILLE
Absents excusés : Mr GUILLON Constant, Mr MULET Xavier, Mme GOULARD Ludivine
Mme Katia COULLE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.
Lecture de l'ordre du jour.
En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil municipal présents deux points à ajouter :

1/Demande de subvention « Equipements sportifs » auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant le projet « Création d'une plateforme skate-park »
2/ Demande d'une subvention DETR concernant le projet « achat d'une porte anti panique pour la salle polyvalente »

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil municipal ont bien reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2022 et s'il y a des remarques.
Pas de remarque. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Objet : Réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.
Vu l'article L2131-1 du Code général des collectivité territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,
Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Vu le décret n° 2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
Sur rapport de Mr le Maire,
Le Maire rappelle au Conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.
A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel, sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;

- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Sains-Richaumont, afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au Conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel *(à choisir)* :

Publicité par affichage au kiosque d'affichage place de la Mairie ;

et

Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote : 11 pour, 0 abstention, 0 contre,

DECIDE

D'adopter la proposition du Maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.
Adopté : à l'unanimité des membres présents.

- **Objet : Institution d'une régie unique- Fermeture des régies existantes.**

Afin de moderniser et de faciliter la gestion des régies communales, il nous a été proposé par les services de la trésorerie d'Hirson de mettre place une régie unique. Il convient dans un premier temps de clôturer les 4 régies existantes (droits de places, saison culturelle, médiathèque et fêtes), d'instaurer une nouvelle régie et de nommer un régisseur et un suppléant.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

- **Objet : Ouverture d'une ligne de trésorerie au CRCA.**

Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : **Achat d'un tracteur et ses équipements, Réfection des vestiaires du stade, Menuiseries du local communal « maison des générations », Equipements et matériel de la salle culturelle, Création d'un atelier Fab'Lab**

Les membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues, à l'unanimité :

1° - Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté,

2° - Le conseil municipal décide de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25, rue Libergier, la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant de **150 000 Euros**, pour une durée d'un an, utilisable par tranches de 15.000 € minimum.

Remboursement anticipé possible à tout moment sans pénalités, paiement des intérêts par périodicités trimestrielles, indexés sur **l'Euribor 3 mois** + 0.90%.
Taux plancher = marge.
Commission d'engagement de 0.20%

3° - Ouvrent au budget de l'exercice courant les crédits correspondants aux frais financiers,

4° - Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,

5° - Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Mr Jean-Pierre VIEVILLE, Maire pour la réalisation de cette ligne de trésorerie, la signature du contrat à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.
Typologie Gissler : 1A

- **Objet : Demande de subvention « Equipements sportifs » auprès de l'Agence Nationale du Sport concernant le projet « Création d'une plateforme skate-park »**

Le Maire propose de solliciter auprès de l'Agence nationale du sport pour le projet « Création d'une plateforme skate-park » une subvention au titre « Equipements sportifs », montant hors taxes des travaux : 59 667.53€ HT
Le Maire présente le projet.
1 Objectif du Projet :
La commune souhaite se doter d'un nouvel équipement sportif et/ou de loisir : le skate-park.
Situé à côté du city-stade, dans le quartier proche de l'école, du collège, du gymnase et du stade, le skate-park sera un aménagement complémentaire à l'offre de loisir et de sport de la commune. Les jeunes se rassemblant sur le city stade pourront disposer d'un autre équipement.
En plus de permettre de pratiquer son sport favori (skateboard, roller, BMX, trottinette, etc.), le skate-park est un lieu rassembleur, un lieu de rencontres, d'expressions.
Le skate-park sera aussi un lieu de prévention par le sport. En l'absence de cette infrastructure, les jeunes ont tendance à utiliser les routes, les escaliers, les trottoirs mettant ainsi en danger leur propre sécurité ainsi que celle des autres usagers.
2 Description du Projet :
Le skate-park sera installé sur un plateau réalisé en enrobé à chaud 0/6 (épaisseur de 0,04m).
Le skate-park pourrait être composé de 5 éléments en acier galvanisé à chaud (Ollie Box, rail horizontal, bank 150, Quarter pipe, beginner box) auxquels s'ajoutera une borne d'information.

- Coût : 59 667.53€ HT
- Coût : 71 601.04€ TTC

Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil municipal à l'unanimité,
Approuve : le projet,
le coût total prévisionnel du projet

Autorise le Maire a sollicité auprès de l'Agence nationale du sport pour le projet « Création d'une plateforme skate-park » une subvention au titre « Equipements sportifs »

- **Objet : Demande d'une subvention DETR concernant le projet « achat d'une porte anti panique pour la salle polyvalente »**

Le Maire propose de solliciter de l'Etat pour le projet « achat d'une porte anti panique pour la salle polyvalente » une subvention au titre de la DETR au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux.
Le Maire présente le projet :
Plan de financement :
Coût : 8 168.00€ HT
9 801.60€ TTC
ETAT DETR 50% : 4 084.00€
Autofinancement Commune 50% : 4 084.00€
Début du projet : août 2022
Fin du projet : août 2022
Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve le projet et autorise le Maire à solliciter de l'Etat pour le projet « achat d'une porte anti panique pour la salle polyvalente » une subvention au titre de la DETR au taux de 50 % du montant hors taxes des travaux.

- **Infos diverses** :

Remerciements de Mr Bernard LAVARINI, Président de la société de chasse, pour la subvention versée.

Le Maire donne des informations concernant la proposition de transformation du bureau de poste de Sains-Richaumont, en agence postale communale.

Un petit fascicule concernant la canicule et fortes chaleurs est disponible en mairie.

Préfecture : Arrêté portant application de mesures propres à limiter l'ampleur et les effets de la pointe de pollution de l'air ambiant sur la population dans la région Hauts de France.

- **Synthèse des commissions**

Monsieur Vincent LAMOUREUX donne le programme des animations et diverses sorties à venir.

- **Questions diverses**

Mme Katia COULLE demande ce qu'il en est du problème de la fermeture régulière de la friterie place des Prêlets, il lui est répondu, que pour le moment les propriétaires l'ouvrent un peu plus qu'avant suite à un courrier.

Séance levée à 21 heures 30